

Tokenisation et paiements mobiles

Connexion technique et gestion des contrats avec des fournisseurs de wallets



La nouvelle génération de cartes de débit offre de nombreuses possibilité d'utilisation liées à la tokenisation. La tokenisation marchande permet d'effectuer des paiements en ligne sécurisés basés sur un token. De plus, les titulaires de cartes peuvent enregistrer leur carte de débit auprès de fournisseurs de wallets, tels qu'Apple Pay ou Samsung Pay, afin de pouvoir payer rapidement, en toute sécurité et de manière pratique.

Que proposons-nous?:

Fournisseurs de wallets disponibles

- Samsung Pay
- Apple Pay
- Google Pay (y compris Fitbit)
- Wearables (y compris Garmin, Fidesmo et SwatchPAY!)

Méthodes d'authentification pour le provisionnement

- Authentification centre d'appel
- SMS OTP (mot de passe à usage unique)
- Provisionnement intégré à l'appli

Services supplémentaires

- Gestion des contrats par SIX
- Gestion du cycle de vie des tokens par SIX
- Traitement des transactions et reporting via SIX
- Gestion des frais pour Apple Pay

Connexion technique

Grâce à ses services de tokenisation de base, la connexion aux services de tokénisation de Mastercard et de Visa. Cela permet d'une part la tokenisation des commerçants, c'est-à-dire l'enregistrement des cartes de débit sous forme toke ns chez les commerçants en ligne. D'autre part, la tokenisation des émetteurs constitue la base des solutions de paiement mobile telles qu' Apple Pay, Google Pay et Samsung Pay.

SIX gère par ailleurs le cycle de vie par les canaux existants, répondant ainsi à toutes les exigences technique et procédurales en toute sécurité.

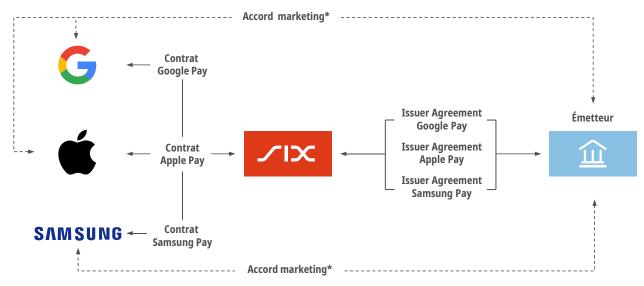


Qu'est-ce qu'un token? En bref.

Un token est une sous-carte numérique cryptée à l'aide d'une valeur de hachage et destinée à un usage spécifique. Il est enregistré dans un wallet et permet d'effectuer des paiements sécurisés

Relation contractuelle

Mise en place de la relation contractuelle entre le fournisseur de wallets, SIX et l'émetteur



*Accord marketing (coopération directe) uniquement pour les émetteurs disposant de plus de 100 000 cartes.

Dans le cas contraire, la coordination est assurée par SIX.

Relation contractuel avec le fournisseur de wallet

SIX conclut avec chacun de ces fournisseurs des contrats de coopération individuels qui définissent clairement les droits et obligations de chaque partie. Des accords d'émission distincts sont conclus entre SIX et les banques pour Apple, Google et Samsung Pay. Pour les banques disposant de plus de 100 000 cartes, un accord supplémentaire entre l'émetteur et le fournisseur de wallets est nécessaire, car un soutien marketing direct est prévu lors du lancement. Pour les banques disposant de moins de cartes, SIX coordonne les activités marketing en collaboration avec la banque.

Un contrat supplémentaire est nécessaire avec d'autres fournisseurs de wallets tels que Garmin, Fitbit ou Swatch.

Les accords d'émission viennent compléter les contrats existants, tels que l'accord de traitement des émissions et les contrats de licence de système. Les annexes au contrat, telles que les descriptions des services et les accords de niveau de service, sont spécifiquement étendues pour inclure des thèmes liés à la tokenisation et au paiement mobile.

Assistance opérationnelle

La connexion aux wallets implique des exigences spécifiques en matière d'exploitation opérationnelle:

- 1. Enregistrement du service d'assistance à la clientèle Lors de l'enregistrement des clients finaux pour un wallet, il peut être nécessaire de vérifier leur autorisation via ce service. Les fournisseurs de wallets exigent la disponibilité de ce canal. SIX assure l'identification sécurisée des clients finaux via son propre centre d'appel, disponible 24/7.
- **2. Reporting** SIX se charge de transmettre les rapports aux fournisseurs de wallets concernés pour le compte de l'émetteur.
- 3. Règlement des frais pour Apple Pay Le reporting à Apple entraîne des frais payés par l'émetteur. Dans ce cadre, SIX endosse le même rôle que pour les frais à la charge de l'émetteur. SIX prend en charge le paiement de ces frais et les facture à l'émetteur dans le cadre des frais mensuels du système. Le montant de ces frais est confidentiel et ne sera divulgué qu'après la signature d'un accord de confidentialité.

L'un des principaux avantages de la tokenisation est l'amélioration de la protection des données et la réduction significative de la vulnérabilité aux cyberattaques

Avantages pour vous, en tant que banque



Négociations des contrats par SIX

We handle contract negotiations with the schemes and the wallet providers. All you have to do is sign the respective issuer agreement with SIX.



Cas d'utilisation modernes

Expand your offerings and provide your customers with new, secure payment methods via their smartphones.



Diminution des coûts

Reduce your fraud management expenses thanks to increased security in digital payments.

Avantages pour vos clients



Sécurité des paiements en ligne

Les données sensibles des cartes ne sont pas enregistrées ni en ligne ni chez le commerçant. À la place, une valeur de hachage cryptée est utilisée, ce qui renforce la confiance et la sécurité.



Expérience d'achat simplifiée

La carte de débit peut êtredirectement chez le commerçant. La saisie manuelle des données n'est plus nécessaire, ce qui accélère considérablement le processus de paiement.



Paiement mobile

Permettez à vos clients de payer facilement via leur smartphone ou leur appareil portable grâce à Apple Pay sur iOS, Google Pay ou Samsung Pay sur les appareils Android.



Transparence sur l'enregistrement des cartes Vos clients conservent à tout moment le contrôle de l'endroit où leur carte est enregistrée et peuvent la désactiver eux-mêmes si nécessaire.

Les présentes informations ne constituent nullement une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un instrument financier. SIX Group SA ou ses filiales directes et indirectes (ci-après désignés «SIX») déclines toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité permanente de leur contenu et les dommages résultant des actions entreprises sur la base des informations contenues dans la présente publication ou dans toute autre publication de SIX. SIX se réserve expressément le droit de modifier à tout moment les prix ou la composition des produits et des services.

© SIX Group SA, 2025. Tous droits réservé.